

**Sujet :** [!! SPAM] [INTERNET] Contribution Enquête publique Catela  
**De :** Sylvie Voisin  
**Pour :** pref-icpe@loir-et-cher.gouv.fr <pref-icpe@loir-et-cher.gouv.fr>  
**Date :** 22/03/2023 11:00

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous part de quelques questions relatives au projet de réalisation d'une plateforme logistique à Romorantin-Lanthenay au lieu-dit "La plaisance".

J'ai lu le rapport de la Mrae et les réponses faites par Catela.

Cependant quelques remarques :

1- A propos de la biodiversité

On suppose que l'on peut "compenser" une destruction de biotope de plusieurs hectares en "déplaçant" des espèces végétales vers un autre lieu déjà utilisé lors d'une autre "compensation".

Un réel travail de terrain a-t-il été mené pour prouver la viabilité d'un tel projet ?

Il ne suffit pas de déclarer que c'est possible, il faut démontrer que cela l'est et que cela a déjà été réalisé avec succès ailleurs et dans des conditions similaires.

On dit que dès que le lieu ne sera plus utilisé, le terrain "retournera" (tout seul sans doute) à son état primitif (?).

Avez-vous calculé le temps nécessaire à ce retour en l'état après la destruction que vous allez générer ici ?

Il faut tout de même prendre en compte que la bétonisation, la bitûmisation, qui va avoir lieu n'est pas qu'en surface !

Pour obtenir un sol parfaitement droit et régulier résistant aux allers-retours de camions de transport, le terrain doit être tassé

sur plusieurs mètres de profondeur. Or, la "biodiversité" ne se borne pas à la surface des choses (contrairement à la réflexion des capitalistes logisticiens), la "biodiversité" existe sur tous ces mètres en profondeur

que vous allez tasser, écrabouiller, avec vos gros engins !

Cette destruction est bien plus grave que celle réalisée en surface car elle engendre une stérilisation, plus qu'une simple mort,

des terres. C'est-à-dire que ces terres seront impropres pour longtemps à tout retour à la vie, à tout régénération.

Comment envisagez-vous le retour à la vie ?

Quelle est votre "stratégie" ?

Avez-vous chiffré cette intervention nécessaire ?

2- A propos du type d'objets emmagasinés

Vous prétendez que les objets emmagasinés dans vos entrepôts seront de l'ordre de bois, cartons et alcools de bouche.

Or, vous ne donnez aucun noms d'entreprises susceptibles d'utiliser vos entrepôts.

Comment pouvez-vous être sûrs de leur contenus ?

La Mrae soupçonne, avec raison je crois, que ces produits nommés et surtout l'alcool de bouche, ne sont cités

qu'à titrer de justification qui vous permettrait d'échapper à l'obligation de poser des panneaux photovoltaïques

sur toute les surface des entrepôts.

Êtes-vous capables de nommer et de prouver les entreprises intéressées par vos projets ?

### 3- Autres

Il semblerait que votre recherche, obligatoire, d'un autre lieu susceptible d'accueillir votre projet avant construction

d'une énième plateforme n'ait pas été réalisée avec sérieux.

Vous avez construit une autre plateforme à Blois toujours vide à cette heure.

Amazon a fait construire un hangar à Calais et a renoncé à son projet une fois la destruction du terrain réalisée,

avez-vous l'intention de faire pareil ?

S. Voisin